

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2026 24**

**DE LA COMMUNE DE GABRE**

**Nombres de membres**

**Séance du 5 Juin 2026**

En exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Nombre de procuration : 3  
Votes pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FOURNIÉ Arièle, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BALANSA Sarah, BORDIN Fabrice, DEJEAN Jean Paul, FLORES LUDENA Armony, FOURNIÉ Robert, LAFFONT Jacqueline.

Etait excusés : JOUVE MIANNAY Maé, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien

Etait absent :

Procuration : JOUVE MIANNAY Maé a donné procuration à FLORES LUDENA Armony, PAGÉS - Nelly a donné procuration à FOURNIÉ Robert - SOUBIES Sébastien a donné procuration à LAFFONT Jacqueline

Secrétaire de séance : DEJEAN Jean Paul

Date de convocation :  
29 mai 2026  
Date d'affichage :  
29 mai 2026

**SIGNATURE CONVENTION DE MANDAT – TRAVAUX VOIRIE 2026**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise à la demande de chaque commune, différents travaux. En ce qui concerne la commune de GABRE, il serait nécessaire de réaliser divers travaux sur la voirie communale (création ou curage de fossés, création de passages busés, débroussaillage, travaux d'entretien, fourniture de matériaux granulats), la création et l'entretien de la voirie rurale, la création de voies nouvelles, la réalisation d'équipements nouveaux pour l'année 2026

Elle informe le Conseil Municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la Communauté de Communes Arize Lèze) l'exécution de ces travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 3
-----------	------------	----------------	-----------------

Approuve la convention de mandat annexée à la présente délibération.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

DEJEAN Jean Paul  
Secrétaire de séance



FOURNIÉ Arièle  
Maire de Gabre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 9 juin 2026

Après dépôt en Sous-Préfecture le 9 juin 2026

Après publication ou notification le 9 juin 2026